

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE GOLFE DU MORBIHAN ET RIA D'ETEL

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 7 janvier 2021, s'est réuni le 14 janvier 2021 à 18 heures, à l'espace des Chênes à Crac'h.

**Présents – Membres Titulaires (13)** : AUDIC Annie, GASTINE Roland, LE DELEZIR Ronan, LE JEAN Pascal, RIO Aurélie, CHENOT Noëlle, DREVES Yves, EVENO Thierry, GUERNEVE Michel, LE TRIONNAIRE Loïc, BERNARD Dominique, PRADO Brigitte, TRIBALLIER Joël

**Présents – Membres Suppléants (2)** : GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier

**Absents excusés – Membres Titulaires (4)** : LE CHAT Sophie, LE FLOCH Elodie, HERRISSON Pascal, LE LUHERNE Nathalie (pouvoir donnée à GUERNEVE Michel)

**Absents excusés – Membres Suppléants (15)** : CODA POIREY Hélène, COJAN Olivier, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

**Excusé** : Mr Denis L'ANGE, Trésorier

**Secrétaire de séance** : Ronan LE DELEZIR

---

### Délibération du 14 janvier 2021

#### CS-2021-06 – Affaires Générales – Désignation des représentants à la CLE

---

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Le SAGE, outil de planification locale de la politique de l'eau, a pour principal objectif la recherche d'un équilibre durable entre protection de l'eau, des milieux aquatiques et satisfaction de tous les usages liés à l'eau. Le SAGE est gouverné par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

La CLE est composée de 3 collèges :

1. Les collectivités locales et les établissements publics locaux
2. Les usagers, les organisations professionnelles et les associations
3. L'état et ses établissements publics

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés (R212-31 du code de l'environnement).

Sa composition est fixée par arrêté préfectoral.

Dans le cadre du renouvellement de la CLE, le Préfet, par courrier en date du 25 août 2020, a demandé au SMLS de désigner 2 représentants pour siéger au sein de cette instance. Le comité syndical lors de sa séance du 26 novembre 2020 a désigné Madame EMERAUD-JEHOUSSE et Monsieur LE COTILLEC comme représentants à la CLE. Suite à la transformation du SMLS, Madame EMERAUD-JEHOUSSE et Monsieur LE COTILLEC ne sont plus délégués. Il convient donc de nommer 2 représentants.

Le Président demande s'il y a des candidats.

Mesdames Noëlle CHENOT et Aurélie RIO se portent candidat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne pour siéger à la CLE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel :

- Madame RIO Aurélie
- Madame CHENOT Noëlle

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

Le Président,

MICHEL GUERNEVE

